

## **POUR LA DEFENSE DES SERVICES PUBLICS GARANTS DES FONDEMENTS DE LA REPUBLIQUE**

- Le second volet de la Loi de décentralisation prévoit d'organiser les transferts de compétences en direction des collectivités territoriales (les « grandes régions », les métropoles et/ou les structures intercommunales).
- L'Education Nationale sera au cœur de cette réforme qui débouchera sur la refonte de l'organisation des services publics, de la gestion des personnels, de leurs missions, de leurs postes, de leurs statuts. FO s'oppose à cette république des territoires.
- La programmation de la fusion des régions, de la suppression des conseils généraux constituent déjà une lourde menace sur l'avenir des Rectorats et des Directions académiques. Que vont devenir les personnels qui y travaillent ? Quid des services sociaux du personnel ?

## **POUR LA DEFENSE DES STATUTS**

- La mise en place du CIGEM (corps interministériel à gestion ministériel) concomitante avec l'application de la grille du Nouvel Espace Statutaire (N.E.S.) s'oppose de fait aux statuts particuliers de chaque ministère.
- Le décret prévoit qu'une assistante sociale puisse être affectée dans une autre administration que son administration d'origine par simple mutation.
- Avec ce nouveau corps interministériel et la généralisation de la « Bourse à l'emploi » (BIEP), les règles du mouvement et le barème de mutation sont très largement remis en cause.

## **POUR LA CREATION DE POSTES DANS LES TROIS SERVICES**

- De 2003 à 2012, seuls 50 postes ont été créés. Si en 2013 et 2014, 100 postes ont été créés, ces créations demeurent insuffisantes. D'une part parce qu'une quarantaine de postes avaient été supprimés entre 2003 et 2012. D'autre part, parce que des établissements se sont construits, parce que les besoins se multiplient.
- FO approuve la nécessité d'un service social en primaire, mais considère que celui-ci ne peut se mettre en place qu'avec les créations de postes nécessaires et des missions clairement définies par le Ministère.

## **LES REVENDICATIONS FO**

***Non à la réforme territoriale !***

***Maintien de tous les statuts nationaux !***

***Maintien des garanties collectives !***

***Maintien de la mobilité volontaire des agents***  
***Maintien de la gestion ministérielle par corps et des prérogatives des instances paritaires***

***Contre toute forme de mobilité forcée***

***1 AS pour 2 établissements (1 par REP) !***

***1 AS pour 3000 étudiants !***

***1 AS pour 3000 agents !***

***Aucun redéploiement des postes du service social en faveur des élèves vers le premier degré !***

## POUR L'AUGMENTATION DES SALAIRES

- Entre inflation, fausses revalorisations et gel du point d'indice, les traitements ont baissé de 17% depuis 2000 ! Le N.E.S. tout en rallongeant considérablement la durée de la carrière et en réduisant les indices, maintient notre corps dans la catégorie B.
- Par ailleurs, l'IFSE a vocation à se substituer à tous les régimes indemnitaires et devrait être mise en place pour l'ensemble des agents d'ici le 1er janvier 2017, et dès juillet 2015 pour les assistants sociaux. L'IFSE permettra de reconnaître une compétence à un agent et de tirer avantage de ses capacités sans les rémunérer à leur valeur réelle, tout en ne lui assurant pas une promotion dans le corps supérieur.
- L'IFSE introduit la reconnaissance du mérite comme critère d'attribution des primes, ce qui relève de l'arbitraire.

## POUR LA DEFENSE DES UNIVERSITES

- Dans la continuité de la LRU de 2007, la loi FIORASO de juillet 2013 vise à une restructuration complète de la recherche et de l'enseignement supérieur avec la généralisation des mutualisations et fusions dans un cadre régional.
- Le service social étudiant échappe progressivement au cadre national et voit ses moyens dépendre de la politique budgétaire des universités toute marquée par des difficultés financières importantes. Dans beaucoup d'universités, des postes vacants d'assistants sociaux ont été repris pour financer d'autres corps ou embaucher des collègues sous un statut de contractuel. C'est le statut national des assistants sociaux qui est en jeu.

## LES REVENDICATIONS FO

**8% d'augmentation immédiate du point d'indice !**

**50 points pour tous !**

**Passage en catégorie A des assistants sociaux et la reconnaissance au niveau II (niveau licence) !**

**Abandon de l'IFSE et du salaire au mérite !**

**Remboursement de tous les déplacements sur la base du tableau kilométrique de la Fonction Publique**

**Réévaluation du tableau kilométrique**

**Remboursement de tous les déplacements**

**Attribution d'un complément indemnitaire identique à celui versé aux infirmières quand le secteur d'interventions comprend un dispositif ULIS**

**Non à la loi Fioraso !**

**Non au C.O.M.U.E. !**

**Maintien du SSE au sein du ministère de l'enseignement supérieur !**

**Avec FORCE OUVRIERE, défendons nos droits, nos statuts, le service public !**

**Du 27 novembre au 4 décembre**

**JE VOTE FO**

**En votant Force Ouvrière, vous élirez des représentants qui défendent avec détermination vos droits**